

**COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2021/03/11-02

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du 11 mars 2021, sous la présidence de M. Eric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par M. Lionel Nicod, Vice-président Formation,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret n°2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

Vu le décret n°2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu le cadrage établissement des MCC,

DÉCIDE :

OBJET : Modalités de contrôle des connaissances pour 2020/2021 : complément de la composante SMPM (MCC niveau 3 pour le parcours « Master Biomedical Engineering - WUT-AMU » du master mention « Biologie-santé » en partenariat avec Wuhan).

La commission de formation et de la vie universitaire approuve les compléments apportés aux modalités de contrôle des connaissances (MCC) de la composante SMPM au titre de l'année universitaire 2020/2021. Ces modalités sont détaillées en annexe à la présente délibération.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 11 mars 2021



Eric Berton

Président d'Aix-Marseille Université

Composante	Diplôme	Mention	Observations DEVE	Intitulés des fichiers de collecte	Date d'approbation par le conseil de composante
SMPM - MEDECINE	Master	Biologie-santé	MCC niveau 3 du parcours "Master Biomedical Engineering - WUT/AMU" en partenariat avec Wuhan (Chine)	SMPM_M_Bio santé-Parcours Wuhan_Niv 3	15/12/2020